

**APPEL A PROJET**

**SELECTION D’UN PRESTATAIRE**

**POUR LE DECOUPAGE EN BLOCS DE COMPETENCES ET L’ENREGISTREMENT AU RNCP DES CQP DES BRANCHES DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Jeudi 19 juillet 2019

1. **Contexte et enjeux du projet**

Ce projet vise à permettre le découpage en blocs de compétences et l’enregistrement des CQP du BTP au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP), dans un délai raisonnable avec la mise en œuvre de la réforme de la formation, pour permettre :

* une mise en conformité avec les exigences de la Loi
* un financement pérenne via le Compte Personnel de Formation (CPF)
* un large déploiement des CQP sur tout le territoire auprès de l’ensemble des publics visés

En effet, la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel entraine un certain nombre de modifications du système de certification qui constituent autant d’enjeux clés pour les Branches.

* 1. **Répondre aux exigences renforcées de la Loi**
* L’objectif de la loi en matière de certification est de donner plus de lisibilité, de régulation et de cohérence au système, pour mieux répondre aux besoins économiques et permettre des passerelles entre certifications. A ce titre, le cadre national des certifications distingue 8 niveaux de qualification et précise la gradation des compétences associées à chacun de ces niveaux, permettant ainsi une correspondance avec le cadre européen des certifications défini par la recommandation du conseil du 22/05/2017.
* La loi précise la définition de « certification » et exige qu’elle soit découpée en blocs de compétences et qu’elle fasse la preuve de son utilité sur le marché du travail. Ainsi le décret n°2018-1172 du 18 décembre 2018 instaure 9 critères pour l’enregistrement au RNCP. FRANCE COMPETENCES assure l’instruction des demandes d’enregistrement conformément à ces 9 critères en portant une attention particulière à :
* l’insertion professionnelle
* La cohérence des blocs de compétences
* la qualité des référentiels
* Les exigences sont plus fortes vis à vis des certificateurs, avec une phase de recevabilité du dossier pour voir s’il est conforme aux critères. La certification n’est pas une simple formalité administrative, elle nécessite notamment un travail de fond sur les blocs de compétences, « ensemble homogène et cohérent de compétences contribuant à l’exercice autonome d’une activité professionnelle et pouvant être évalué et validé ». Des notes explicatives viennent d’ailleurs en préciser les attendus. Pour chaque bloc de compétences, plusieurs éléments seront analysés par FRANCE COMPETENCES, dans le cadre de l’instruction :
* L’intitulé du bloc
* La liste des compétences professionnelles spécifiques au bloc
* Les modalités d’évaluation des compétences indiquées
* La logique et la cohérence de structuration de la certification en bloc de compétences
* Les modalités d’obtention des blocs de compétences en vue de l’obtention de la certification
  1. **Optimiser les financements des modalités d’accès au CQP (formation/VAE)**

L’objectif des Branches est de favoriser le déploiement des CQP :

* auprès de tous les publics : demandeurs d’emplois, personnel en reconversion, nouveaux entrants, salariés en poste …
* et pour toutes les tailles d’entreprises : 1 à 49, 50 et plus

Or la loi conditionne l’éligibilité au Compte Personnel de Formation aux actions de formation sanctionnées par des certifications enregistrées au RNCP.

L’enregistrement au RNCP devient donc un enjeu crucial pour la mise en œuvre des CQP auprès de certains publics : demandeurs d’emploi, personnel en reconversion ou salariés des moyennes et grandes entreprises (50 et +), pour lesquels le CPF et la Pro-A sont parfois les seuls dispositifs bénéficiant d’un financement possible.

* 1. **Mettre en place une organisation de projet pour favoriser la mise en œuvre du rôle accru des Branches**
* La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 réaffirme le rôle des branches professionnelles. Elles devront réaliser des études prospectives, activer leurs observatoires des métiers, développer une politique de certification, développer des CQP sur les métiers en tension, orienter les financements en fonction des besoins des entreprises….
* Dans le BTP, dès 1997 à titre expérimental et en 2000 de façon définitive, les partenaires sociaux se sont emparés du dispositif du Certificat de Qualification Professionnelle pour mettre en place une politique de création visant deux objectifs :
* Rendre la profession attractive à de nouveaux entrants en leur proposant une garantie de qualification reconnue et maîtrisée nationalement par les Branches
* Fidéliser les salariés dans les branches, en valorisant et en reconnaissant leurs compétences.

En effet, de nombreuses professions du BTP souffrent d’une absence de reconnaissance de leur activité et de réponse adaptée de l’appareil de formation au regard des besoins de professionnalisation et de certification des compétences de leurs collaborateurs face aux enjeux du secteur.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, les partenaires sociaux du BTP ont confié aux CPNE, la création, la délivrance, le suivi, le renouvellement et la suppression des CQP. Les demandes de création de CQP sont présentées aux CPNE conjointes du BTP par les organisations professionnelles membres, en leur nom et au nom de leurs structures de spécialités.

Cette politique de branche a conduit à la création de 76 CQP, dont la liste est accessible sur l’observatoire des métiers [www.metiers-btp.fr](http://www.metiers-btp.fr). Ces 76 CQP sont répartis de la façon suivante :

* 45 Bâtiment / 27 Travaux publics / 4 BTP
* dont 10 découpés en blocs de compétences et 7 enregistrés au RNCP
* Compte tenu du rôle accru conféré aux Branches par la Loi et pour répondre aux enjeux mis en évidence notamment en termes de financement, les CPNE conjointes du Bâtiment et des Travaux publics ont décidé d’accélérer le processus de découpage en blocs et d’enregistrement au RNCP des CQP de Branches.

Dans cette perspective, un comité de pilotage a été mis en place, composé de représentants des organisations professionnelles (FFB, FNTP, CAPEB), de l’Opérateur de Compétences de la Construction (CONSTRUCTYS) et du CCCA BTP.

Ce comité de pilotage a pour mission de :

* mettre en place les modalités d’organisation et de gestion du projet
* assurer le cadrage, le suivi et la validation des travaux
* prendre les mesures nécessaires au bon avancement du projet
* rendre compte au GT certification des CPNE et au GT Etudes et Recherche de CONSTRUCTYS

**Pour assurer la mise en œuvre opérationnelle de ce projet, le comité de pilotage a déjà mis en œuvre les modalités suivantes :**

1. Identification d’un périmètre stratégique de CQP présentant des sessions de candidats significatives et régulières.
2. Sensibilisation et accompagnement des organisations professionnelles porteuses pour répondre aux nouvelles exigences de la Loi : enquêtes d’insertion, guide d’aide au dépôt en ligne des demandes d’enregistrement, rédaction de fiches types communes à toutes les certifications (Fiche 8 : Composition du jury délivrant la certification, Fiche 9 : Validation des acquis de l’expérience).
3. **Elaboration du présent cahier des charges pour sélectionner un ou plusieurs prestataires en charge de réaliser les travaux de découpage en blocs de compétences et d’ingénierie certificative (Fiches 4 et 5) sur une ou plusieurs familles de CQP du périmètre défini.**
4. Validation du principe de l’organisation de comités techniques, par famille de CQP, composés des acteurs suivants : organisation professionnelle porteuse, conseillers métier et méthode de CONSTRUCTYS IDF et du CCCA BTP. La mission de ces conseillers consistera à :
   * suivre le travail du prestataire : garantir le respect du cahier des charges, suivre l’avancement des projets et proposer au comité de pilotage des mesures correctives
   * soutenir l’organisation professionnelle porteuse du projet : pour construire le dossier de dépôt au RNCP sur les points suivants : Fiches n° 1, 2, 3, 6 et 7
5. **Objet de la consultation et livrables attendus**
   1. **Objectifs généraux**

Cet appel à projet est constitué de 2 lots.

* **LOT 1 : l’objectif est de sélectionner un prestataire** en charge de réaliser des travaux  de préparation consistant à :
* réaliser une cartographie des métiers représentés par un CQP de la filière du BTP
* identifier, le cas échéant, des blocs de compétences spécifiques

**Pour ce premier lot**, le comité de pilotage souhaite que le travail soit réalisé par un seul et même prestataire pour donner un cap cohérent et une ligne directrice aux travaux du lot 2.

* **LOT 2 : l’objectif est de sélectionner des prestataires** en charge de réaliser les travaux d’ingénierie certificative sur un périmètre de CQP prédéterminé :
* remplir les fiches 4 et 5 du dossier RNCP
* sur la base d’entretiens (entre 3 et 5) avec les représentants d’entreprises désignés par l’organisation professionnelle porteuse
* en respectant la méthodologie préconisée par le comité de pilotage

**Pour ce second lot,** le comité de pilotage envisage de sélectionner plusieurs prestataires (ou un consortium disposant des ressources humaines et techniques nécessaires) afin de réaliser les travaux de front et dans les délais impartis.

* 1. **Phasage des travaux et méthodologie préconisée :**
     1. **LOT 1 : Travail préparatoire**
* **Cartographier les métiers représentés par un CQP de la filière du BTP**

Cette cartographie sera élaborée au regard des familles prédéterminées (ces familles pourront être regroupées dans un objectif de cohérence). Elle devra être en corrélation avec les niveaux de la nomenclature européenne au sens de la certification.

* **Identifier des blocs de compétences communs à plusieurs métiers**

L’identification de ces blocs de compétences sera réalisée par famille et par niveau, sur la base de la cartographie élaborée et de l’analyse des activités des différents métiers.

Ce travail de cartographie et d’identification des blocs communs devra se faire avec les fiches d’identité des CQP, accessibles depuis le lien suivant : <https://www.metiers-btp.fr/secteur-btp/le-secteur-btp/les-certifications-du-btp/>.

* + 1. **LOT 2 : Travail d’ingénierie certificative**

Au regard du résultat de la cartographie, des effectifs traités, des enquêtes d’insertion et/ou de la stratégie de déploiement du CQP de l’organisation professionnelles porteuse, le comité de pilotage affinera le périmètre des CQP à traiter (cf 2.3)

Ce LOT 2 comporte 2 étapes dont seule la première sera confiée au prestataire :

* l’élaboration du référentiel d’activités, de compétences et d’évaluation
* la préparation du dossier CCP (sera confiée à l’Organisation professionnelle porteuse avec le soutien du groupe de travail – cf 1.3)
* **L’élaboration du référentiel d’activités, de compétences et d’évaluation (méthodologie préconisée)**

Le/les prestataires retenus, traiteront les CQP identifiés, par famille, afin de garantir la cohérence des certifications.

Ils doivent procéder à des interviews de professionnels afin de prendre connaissances des compétences spécifiques de chaque métier.

Sur le périmètre attribué ils doivent élaborer le référentiel activités/compétences et évaluation, **de chaque bloc de compétences identifié et formalisé** selon les principes méthodologiques suivants :

1. **Lister les activités et les tâches par ordre chronologique**
2. **Formuler les compétences** à partir des tâches identifiées et des ressources mobilisées (une compétence est un verbe d’action à l’infinitif, avec la finalité et le contexte)
3. **Définir les modalités d’évaluation :**

* Choisir une ou deux situations de travail caractéristiques qui vont permettre d’évaluer l’ensemble des compétences du bloc selon les modalités suivantes :
* Mise en situation pratique sur chantier réel ou reconstitué, avec une phase d’observation et de dialogue argumenté (ex : étude de cas, dossier réalisé à l’écrit et soutenu à l’oral, épreuve pratique complétée d’un QCM…)
* L’avis de l’entreprise (carnet de validation)
* Entretien avec le jury
* Définir les modalités d’évaluation en VAE

1. **Déterminer les critères d’évaluation selon la méthode des 5 M** (Méthode, Matière, Matériel, Main d’œuvre, Milieu)
2. **Construire les grilles d’évaluation et le livret d’expérience pour la VAE**
   1. **Périmètre des travaux**

Le comité de pilotage a réalisé une 1ère analyse des 76 CQP du BTP actuels et a identifié un périmètre stratégique de 40 CQP présentant des sessions de candidats (cohortes) significatives et régulières.

Sur ces 40 CQP, au regard de la stratégie de déploiement des organisations professionnelles porteuses, 26 CQP sont prioritaires et devront être traités en 2019, les 14 autres le seront en 2020.



Il convient de souligner que ce périmètre pourra être affiné, au vu de la cartographie élaborée et des résultats des enquêtes d’insertion réalisées par les organisations professionnelles porteuses.

* 1. **Livrables**
     1. **Lot 1 :**

A minima, les livrables suivants sont attendus :

* Cartographie(s) des métiers
* Blocs de compétences communs
* Document de restitution
  + 1. **Lot 2 :**

A minima, les livrables suivants sont attendus sur le périmètre de CQP attribué au prestataire :

* Fiches n°4 et 5 du dossier RNCP
* Grilles d’évaluation
* Livrets d’expérience pour la VAE

1. **Exigences à respecter et critères de sélection**
   1. **Exigences à respecter**

* **Références méthodologiques**

Le prestataire devra prendre en compte :

* les préconisations de FRANCE COMPETENCES
* les préconisations du présent cahier des charges (2.2.2. LOT 2 : Travail d’ingénierie certificative)
* **Modalités d’organisation et de concertation :**

Le prestataire devra prévoir :

* des temps de concertation avec les comités techniques (cf 1.3) afin de prendre en compte l’existant et les attendus
* des entretiens (entre 3 et 5 en fonction des certifications) avec les représentants d’entreprises désignés par l’organisation professionnelle porteuse
* des temps de restitution auprès des comités techniques, voire du comité de pilotage
  1. **Critères de sélection :**

La sélection portera notamment sur les critères suivants :

* La qualité technique de l’offre, illustrée par la compréhension de la demande, la pertinence de la méthodologie et des modalités d’organisation et de concertation, la cohérence des moyens proposés avec les résultats attendus
* L’expérience du cabinet en matière d‘ingénierie de compétences et de certification, sa connaissance des métiers du Bâtiment et des Travaux publics, l’expertise des ressources humaines mobilisées
* Le respect du calendrier
* Le coût de la prestation

1. **Modalités de réponse**

**4.1 Etapes du projet**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Publication de l’appel à candidatures | | 19 juillet 2019 |
| Date limite de réponse | | 13 septembre 2019 |
| Audition des prestataires candidats | | *Semaine du 16 au 20 septembre 2019* |
| Sélection des prestataires | | 20 septembre 2019 |
| Réunion de démarrage des travaux | | *Semaine du 23 au 27 septembre 2019* |
| Période de réalisation des travaux | LOT 1 : cartographie | 30 septembre au 31 octobre 2019 |
| LOT 2 : 1er tranche 2019 (26 CQP) | 4 novembre 2019 au 19 juin 2020 |
| LOT 2 : 2ème tranche 2020 (14 CQP) | 22 juin 2020 au 6 décembre 2020 |

**4.2 Format de réponse**

Les réponses devront intégrer :

* Une présentation du candidat permettant de justifier de ses moyens et capacités à répondre aux besoins exprimés : références sur des missions similaires, références générales sur la connaissance/compréhension de la filière Construction, présentation de l’équipe d’intervention, de ses compétences et de son expérience sur ce type de travaux,
* Le positionnement du candidat : quel(s) lot(s), et sur le lot 2 quelle(s) famille(s)
* La proposition technique descriptive des prestations envisagées par le candidat pour répondre aux besoins : précisions sur les méthodologies proposées au regard des travaux prévus et nécessaires à la réalisation des livrables, moyens prévus (nombre d’entretiens, nombre de réunions…),
* Des précisions sur les modalités d’organisation et de reporting auprès des omités techniques et du Comité de pilotage,
* Un calendrier d’intervention,
* La proposition tarifaire : budget indiquant le nombre de jours prévus et les prix unitaires pratiqués par intervenant par lot et par certification.

**4.3 Délai de réponse et destinataire**

Le dossier de candidature doit être envoyé à l’attention de : Philippe GUEZ, Secrétaire Général de Constructys Ile-de-France, **pour le 13/09/2019 au plus tard** :

* Par courrier : Constructys Ile-de-France – 67 boulevard Bessières - 75017 PARIS
* Ou par mail : [philippe.guez@constructys.fr](mailto:philippe.guez@constructys.fr) ; [brigitte.caplane@constructys.fr](mailto:brigitte.caplane@constructys.fr)